

# SIVOM DE PRAHECQ – REGIE BALAYAGE

## REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 22 septembre à 18 heures 30, le Conseil d'exploitation de la Régie balayage du SIVOM de Prahecq, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de Prahecq, sous la présidence de Mme Valérie VERRIER.

Date de convocation : 14 septembre 2022.

Présents : Mmes et Ms. FERJOU Grégory, GIRARD Claude, LEFORT Jean-Marie, MOINARD Philippe, RICHARD Cécile, RIVET Damien, VERRIER Valérie.

Excusés : Mmes et Ms. BOUCHEREAU Patrick, HAYE Jean-Marie, JARRIAULT Florent.

Secrétaire de séance : M. LEFORT Jean-Marie.

### ➤ Informations

|             |                                                                 |
|-------------|-----------------------------------------------------------------|
| Information | Point d'information sur le balayage du premier semestre.        |
| Information | Point d'information sur l'acquisition de la nouvelle balayeuse. |

### ➤ Ressources Humaines

|           |                           |
|-----------|---------------------------|
| 202204-01 | Vaccination du personnel. |
|-----------|---------------------------|

### ➤ Finances

|           |                                                  |
|-----------|--------------------------------------------------|
| 202204-02 | Décision modificative n°1 – Régie balayage 2022. |
|-----------|--------------------------------------------------|

### ➤ Questions diverses

## INFORMATION POINT D'INFORMATION SUR LE BALAYAGE DU PREMIER SEMESTRE.

Madame la Présidente expose les résultats du premier semestre 2022. Elle indique tout d'abord qu'une comparaison avec le premier semestre 2021 est tronquée du fait de la création même de la Régie en avril 2021. La comparaison devient alors possible uniquement sur le deuxième trimestre.

Concernant le deuxième trimestre, le temps de balayage passé pour les communes hors SIVOM était de 207 heures et 129 heures pour les communes membres, en 2021.

Au trimestre 2022, 204 heures ont été consacrées au balayage des communes hors SIVOM et 123 heures au balayage des communes membres.

Il apparaît donc un temps relativement similaire sur les deux années à la même période.

La facturation totale des communes hors SIVOM s'élevait à 16 768 € pour le deuxième trimestre 2021, contre 16 757 € pour le deuxième trimestre 2022. Il est à noter que le cout horaire facturé auxdites communes a été revu à la hausse, à 73,50 €, conformément aux conventions signées avec ces communes.

Pour les communes membres, 513 km ont été balayés au deuxième trimestre 2021 contre seulement 431 en 2022. Cela représente une diminution de 7701 € à 6465 € de contribution sur les deux années aux mêmes périodes.

La différence peut s'expliquer notamment par l'immobilisation de la balayeuse durant le premier trimestre ayant obligé à un travail particulier pour les communes non-membres.

Le troisième trimestre est en cours d'achèvement et permettra une comparaison avec l'année 2021 à l'échelle d'un semestre complet.

#### **INFORMATION      POINT D'INFORMATION SUR L'ACQUISITION DE LA NOUVELLE BALAYEUSE.**

La nouvelle balayeuse, devant à l'origine être reçue en juillet 2022, fait l'objet d'un retard de livraison. Celle-ci devrait être livrée entre fin novembre et début décembre 2022.

Afin de permettre le financement de cette balayeuse, plusieurs banques ont été sollicitées afin de fournir une offre de prêt à hauteur de 60 885 €.

Seule le Crédit Agricole a formulé des propositions sur des durées allant de 5 à 10 ans. L'offre sur une durée de 7 ans, à un taux de 2,01% avec des échéances trimestrielles constantes de 2336,47 €, pour un coût global du crédit de 65 421,26 €, est privilégiée.

#### **D202204-01      VACCINATION DU PERSONNEL.**

Le contact régulier avec des eaux usées est susceptible d'entraîner un risque de contracter certaines maladies comme l'hépatite A ou la leptospirose.

Il est ainsi recommandé aux agents exerçant leurs missions en contact régulier avec les eaux usées de se faire vacciner contre ces maladies, bien que ces vaccinations ne présentent pas un caractère obligatoire.

A l'unanimité, le Conseil d'exploitation décide :

- De valider la prise en charge du coût de ces vaccinations pour le personnel qui le souhaite.

#### **D202204-02      DECISION MODIFICATIVE N°1 – REGIE BALAYAGE 2022.**

Suite à la nécessité d'intégrer l'amortissement de l'acquisition du matériel dit « ancienne balayeuse » et compte tenu de l'impossibilité d'inscrire les opérations d'ordre non budgétaire au sein du progiciel comptable, il convient, après échanges avec Madame la Trésorière, d'extraire les amortissements du budget de la Régie balayage et de procéder à l'émission d'un certificat administratif à destination du Service de Gestion Comptable de Niort pour intégration par voie non budgétaire.

A l'unanimité, le Conseil d'exploitation valide la proposition de modification du budget de la Régie balayage – section investissement, comme suit :

#### **DEPENSES**

| CHAPITRE                           | ARTICLE                     | VOTE BP 2022        | PROPOSITION DM 1    |
|------------------------------------|-----------------------------|---------------------|---------------------|
| 10 – Subventions d'investissement  | 1021 - Dotation             | 182 838,84 €        | 0 €                 |
| 21 – Immobilisations incorporelles | 2155 – Outillage industriel | 177 195,46 €        | 177 195,46 €        |
| 041 – Opérations patrimoniales     | 215731 – Matériel roulant   | 182 838,84 €        | 0 €                 |
| <b>TOTAL</b>                       |                             | <b>542 873,14 €</b> | <b>177 195,46 €</b> |

#### **RECETTES**

| CHAPITRE     | ARTICLE                  | VOTE BP 2022 | PROPOSITION DM 1 |
|--------------|--------------------------|--------------|------------------|
| 16 - Emprunt | 1641 – Emprunts en euros | 60 884,66 €  | 60 884,66 €      |

|                                        |                                  |              |              |
|----------------------------------------|----------------------------------|--------------|--------------|
| 16 - Emprunt                           | 1678 - Autres emprunts et dettes | 66 310,80 €  | 66 310,80 €  |
| 28 - Amortissement des immobilisations | 2815731 - Matériel roulant       | 182 838,84 € | 0 €          |
| 041 - Opérations patrimoniales         | 13158 - Subventions d'équipement | 182 838,84 € | 0 €          |
| 001 - Excédent reporté                 | 001 - Excédent reporté           | 50 000 €     | 50 000 €     |
| TOTAL                                  |                                  | 542 873,14 € | 177 195,46 € |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Délibérations n°1 à 2.

La Présidente du Conseil d'exploitation,  
Valérie VERRIER,

Le Secrétaire de Séance,  
Jean-Marie LEFORT


